

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Service Connaissance, Aménagement, Planification, Sécurité
Bureau avis et expertises territoriales
Secrétariat de la CDAC

Par décision du 11 avril 2024, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a accepté le recours exercé par la société « SOFRAFORG » contre la décision prise le 22 novembre 2023, autorisant la création d'un point permanent de retrait d'achats au détail, commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile d'une surface totale de 1 918 m² à l enseigne « E.LECLERC » à Vierzon (18 100).

Le projet de la société « SAS VIERZON DISTRIBUTION » est donc refusé.

Le texte de cette décision est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.